

218C2028  
FR0000073728-OP023-AS13

20 décembre 2018

Décision de conformité d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société

**SERMA GROUP**

(Alternext)

- 1- Dans sa séance du 20 décembre 2018, l'Autorité des marchés financiers a examiné le projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société SERMA GROUP<sup>1</sup> déposé, en application des articles 233-1, 2°, 234-2 et 235-2 du règlement général, par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Financière Watt<sup>2</sup> (cf. D&I 218C1907 du 28 novembre 2018).

L'offre fait suite à l'acquisition par Financière Watt<sup>3</sup>, le 26 juin 2018, directement et indirectement, de la totalité du capital et des droits de vote de la société Financière Ampère Galilée<sup>4</sup>, aux termes d'un contrat de cession en date du 27 avril 2018, par suite des opérations suivantes<sup>5</sup> :

- acquisition par Financière Watt d'actions de la société Financière Ampère Galilée représentant 55,24% du capital et des droits de vote de cette société, auprès de *managers* de SERMA GROUP ainsi que des sociétés Ardian (agissant pour le compte du fonds Axa Expansion Fund III dont elle assure la gestion) et MACSF Epargne Retraite ;
- apport d'actions de la société Financière Ampère Galilée représentant 23,60% du capital et des droits de vote de cette société, réalisé par des *managers* de SERMA GROUP au profit de Financière Watt ; et
- acquisitions et apports au profit de Financière Watt de 100% des actions Ampère Galilée Participation (société alors détenue par certains cadres et salariés de SERMA GROUP), qui détient 21,16% du capital et des droits de vote de la société Financière Ampère Galilée.

<sup>1</sup> Anciennement dénommée SERMA TECHNOLOGIES.

<sup>2</sup> Société détenue à ce jour à hauteur de (i) 36,88% par le fonds Chequers Capital (par l'intermédiaire de la société CCXVII Finance I qu'il contrôle), (ii) 35,55% par des *managers* de SERMA GROUP (MM. Philippe Berlié, Bernard Ollivier, Marc Dus, Richard Pedreau, Jean Guilbaud, Olivier Duchmann et Xavier Morin), (iii) 25,16% par la société des cadres Watt Participations, et (iv) 2,41% par Bpifrance Investissement (agissant en sa qualité de société de gestion du fonds Bpifrance Capital 1) (compte tenu notamment des opérations intervenues les 12 et 20 septembre 2018 ; cf. notamment communiqué diffusé par la société SERMA GROUP le 13 novembre 2018). Il est précisé que (i) le prix par action SERMA GROUP ressortant par transparence des opérations intervenues, le 12 septembre 2018, est de 229,19 €, et (ii) le prix par action SERMA GROUP ressortant par transparence des opérations intervenues, le 20 septembre 2018, est de 227,58 €.

<sup>3</sup> Société détenue, à l'issue des opérations intervenues le 26 juin 2018, à hauteur de (i) 40,52% par le fonds Chequers Capital (par l'intermédiaire de la société CCXVII Finance I qu'il contrôle), (ii) 38,23% par des *managers* de SERMA GROUP (MM. Philippe Berlié, Bernard Ollivier, Marc Dus, Richard Pedreau, Jean Guilbaud, Olivier Duchmann et Xavier Morin), et (iii) 21,25% par la société des cadres Watt Participations.

<sup>4</sup> Société détenue à 100% par Financière Watt (dont (i) 78,8% directement et (ii) 21,2% indirectement par l'intermédiaire de la société Ampère Galilée Participation détenue à 100% par Financière Watt).

<sup>5</sup> Il est précisé que le prix par action SERMA GROUP ressortant par transparence des opérations intervenues, le 26 juin 2018, est de 224,95 €.

Au résultat des opérations susvisées, la société Financière Watt détient directement et indirectement, à ce jour, 1 141 447 actions SERMA GROUP représentant 1 634 252 droits de vote, soit 99,21% du capital et 99,18% des droits de vote de cette société<sup>6</sup>, répartis comme suit :

|                              | <b>Actions</b>   | <b>% capital</b> | <b>Droits de vote</b> | <b>% droits de vote</b> |
|------------------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| Financière Ampère Galilée    | 1 141 446        | 99,21            | 1 634 251             | 99,18                   |
| Financière Watt              | 1                | ns               | 1                     | ns                      |
| <b>Total Financière Watt</b> | <b>1 141 447</b> | <b>99,21</b>     | <b>1 634 252</b>      | <b>99,18</b>            |

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir **au prix de 235 € par action** la totalité des actions existantes non détenues par lui, soit 9 089 actions SERMA GROUP représentant 13 500 droits de vote, soit 0,79% du capital et 0,82% des droits de vote de cette société<sup>6</sup>.

L'initiateur n'a pas l'intention de mettre en œuvre de retrait obligatoire sur les actions de la société à l'issue de l'offre, ni de demander la radiation des actions de cette société.

Il est rappelé que :

- le cabinet Paper Audit & Conseil, représenté par M. Xavier Paper, a été mandaté par la société SERMA GROUP comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée sur le fondement de l'article 261-1 I du règlement général ;
  - à l'appui du projet d'offre, conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général, le projet de note d'information de l'initiateur et le projet de note en réponse de la société SERMA GROUP, établis respectivement en application des articles 231-18 et 231-19 du règlement général, ont été déposés et diffusés le 28 novembre 2018 (cf. D&I 218C1907 du 28 novembre 2018).
- 2- Dans le cadre de l'examen de la conformité du projet d'offre, mené en application des articles 231-20 à 231-22, et 234-6 du règlement général, l'Autorité des marchés financiers a pris connaissance :
- du projet de note d'information de l'initiateur en ce compris les éléments d'appréciation du prix d'offre de 235€ par action retenus par l'établissement présentateur ; et
  - du projet de note en réponse de la société SERMA GROUP comportant notamment l'avis motivé du conseil de surveillance et le rapport de l'expert indépendant. L'expert y précise notamment que les accords conclus dans le cadre de l'offre et l'acquisition du bloc majoritaire réalisée le 26 juin 2018 ne sont pas de nature à remettre en cause le prix de l'offre. L'expert conclut à l'équité du prix de 235 € par action proposé dans le cadre de la présente offre.

Connaissance prise des objectifs et intentions de l'initiateur, lequel n'a pas l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'offre, et des conditions dans lesquelles l'initiateur a acquis sa participation actuelle au capital de SERMA GROUP, relevant que le prix auquel est libellé le projet d'offre est conforme aux dispositions de l'article 234-6 du règlement général, l'Autorité des marchés financiers a déclaré conforme le projet d'offre publique d'achat simplifiée en application de l'article 231-23 du règlement général, cette décision emportant visa du projet de note d'information de la société Financière Watt sous le n°18-570 en date du 20 décembre 2018.

En outre, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°18-571 en date du 20 décembre 2018 sur le projet de note en réponse de la société SERMA GROUP.

- 3- Une nouvelle information sera publiée pour faire connaître le calendrier de l'offre publique après que la note d'information de l'initiateur et la note en réponse de la société SERMA GROUP ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers, ainsi que les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général, auront été diffusées.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres SERMA GROUP (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres SERMA GROUP (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sont applicables.

<sup>6</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 150 536 actions représentant 1 647 752 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.